



Financement de bourses pour des séjours scientifiques de Doctorants et de Postdoctorants dans des laboratoires étrangers en 2026 et 2027

Le projet France 2030 HARMI « *Harnessing Microbiomes for Sustainable Development* » a été financé pour une période de 10 ans. Il est organisé selon **4 work packages** :

WP1. Comprendre l'écologie et la dynamique spatio-temporelle des communautés microbiennes

WP2. Déchiffrer les interactions microbiote-hôte

WP3. Gérer les communautés microbiennes pour améliorer la durabilité et la fourniture de services

WP4. Développer les biotechnologies microbiennes

Dans ce cadre, HARMI lance un appel pour financer des bourses pour des séjours scientifiques dans des laboratoires étrangers (académiques ou industriels) au bénéfice de Doctorants et de Postdoctorants de Bourgogne Franche-Comté, avec pour objectif de favoriser l'ouverture et la collaboration internationale.

Descriptif et critères

Conditions de candidature :

- Le Doctorant ou le Postdoctorant doit être affilié en Bourgogne Franche-Comté à un des établissements partenaires d'HARMI (e.g. UMLP, UBE, CNRS, INRAE, L'Institut Agro Dijon, CHUB, CHUD).
- Le séjour scientifique doit être en adéquation avec les thématiques d'HARMI.
- La durée du séjour dans le laboratoire étranger doit être comprise entre 1 et 3 mois.
- Le doctorant doit s'assurer au préalable que sa mobilité est autorisée par son encadrant(e), le directeur/la directrice de son Unité de Recherche et son école doctorale.
- Le postdoctorant doit s'assurer au préalable que sa mobilité est autorisée par son encadrant(e) et le directeur/la directrice de son Unité de Recherche.

- Toute obtention d'un financement HARMI dans le cadre de cet appel est conditionnée par un engagement du Doctorant ou du Postdoctorant à mentionner dans les publications le soutien et la référence du projet selon l'exemple :

"This research was funded by the HARMI (HARnessing MIcrobiomes for sustainable development) project (ANR-21-EXES-0014) under the France 2030 program managed by the ANR and funded by The European Union NextGenerationEU "

Les textes intégraux des publications scientifiques doivent être déposés dans l'archive ouverte nationale HAL, au plus tard à la date de publication.

Les propositions de séjours scientifiques doivent être envoyées :

- **avant le 1^{er} juin 2026 pour la 1^{ère} vague de séjours à l'étranger (début entre juillet et novembre 2026),**
- **avant le 1^{er} octobre 2026 pour la 2^{ème} vague de séjours à l'étranger (début entre décembre 2026 et avril 2027).**

Pour des séjours à l'étranger débutant entre mai et juin 2026, les candidats sont invités à d'abord contacter harmi@umlp.fr pour étudier la faisabilité avant de transmettre leur dossier de candidature.

Les lauréats de la bourse de séjour scientifique HARMI seront sélectionnés par le Management and Monitoring Team (MMT) d'HARMI sur la base des dossiers déposés par les candidats.



HARMI pourra financer **cinq bourses de séjour scientifique** par année avec un financement de **2000 € maximum** par bénéficiaire.

Modalités d'envoi des propositions

Les candidats doivent soumettre un dossier comprenant :

1. Un CV et une lettre de motivation du candidat.
2. Une présentation de la mobilité (max. 2 pages) décrivant ses objectifs, le travail effectué, le thème, etc....
3. Une lettre d'accueil du laboratoire étranger.
4. Un budget prévisionnel pour l'utilisation du soutien d'HARMI et, le cas échéant, des précisions sur le cofinancement.
5. L'avis du directeur/de la directrice de thèse pour les doctorants ou du directeur/de la directrice d'Unité pour les postdoctorants.

Un document **unique** sera envoyé en **format PDF** à HARMI@umlp.fr

L'adresse électronique du déposant sera utilisée pour tout contact ultérieur. Un courriel d'accusé de réception sera émis vers le déposant après la soumission du document.

CONTACT

Pour toute question, vous pouvez contacter les gestionnaires du projet à HARMI@umlp.fr

